

Pas de MAÎTRISE de la DONNÉE sans
TECHNOLOGIE

La Black Tiger Platform jette les fondations de la seconde vague de la révolution numérique, le règne de la Data.



Black Tiger
FOR EARLY ADOPTERS

www.blacktiger.tech

À l'encontre d'une idée reçue

La France n'est pas douce avec les très hauts salaires (et les dividendes)

Avec un taux moyen de 64 %, l'Hexagone est au deuxième rang de l'OCDE pour la taxation des salaires des personnes gagnant 20 fois le salaire moyen



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Les débats sur l'imposition des salaires et des dividendes pour les très hauts revenus peuvent être éclairés par une étude récente de l'OCDE. Celle-ci présente leurs taux moyens de taxation pour des cas types de célibataires sans enfant, dont les revenus sont constitués uniquement soit de salaires soit de dividendes et s'élèvent à 1 fois, 3 fois, 5 fois ou 20 fois le salaire moyen.

Ces taux d'imposition tiennent compte de l'ensemble des impôts et cotisations sociales payés par les entreprises et les personnes physiques sur les salaires et dividendes en 2021.

“La méthode de l'OCDE permet d'isoler l'impact des seules règles fiscales relatives aux salaires ou aux dividendes”

Cette approche complète l'estimation de taux moyens d'imposition sur la base d'échantillons de déclarations fiscales, car ces taux dépendent de la composition des revenus de ces ménages. Ils dépendent aussi de l'utilisation de dispositifs fiscaux (réduction d'impôts...) sans rapport avec la fiscalité des salaires ou des dividendes. La méthode de l'OCDE permet d'isoler l'impact des seules règles fiscales relatives aux salaires ou aux dividendes.

Prélèvements progressifs

Il apparaît d'abord que les prélèvements sur ces revenus sont progressifs en France jusqu'à au moins 20 fois le salaire moyen. Le taux de taxation des salaires est de 44 % pour une fois le salaire moyen, et de 64 % pour 20 fois celui-ci. Celui des dividendes est de 41 % pour un montant égal à une fois le salaire moyen et de 51 % pour 20 fois celui-ci.

“Avec un taux moyen de 51 %, la France est au quatrième rang pour la taxation des dividendes des personnes gagnant 20 fois le salaire moyen”

S'agissant du taux d'imposition des dividendes, l'OCDE ne retient à son dénominateur que les bénéfices distribués majorés de l'impôt sur ces bénéfices, ce qui contraste avec une étude publiée récemment par l'Institut des politiques publiques (IPP) où la totalité des bénéfices est retenue, qu'ils soient distribués ou réinvestis dans la société. L'approche de l'OCDE est plus pertinente car la plupart des actionnaires ne contrôlent pas la distribution des bénéfices par les sociétés et ne peuvent librement utiliser pour leur usage personnel que les bénéfices distribués. Les taux de taxation estimés par l'OCDE sont ainsi bien plus élevés que ceux estimés par l'IPP.

Avec un taux moyen de 64 %, la France est au deuxième rang de l'OCDE pour la taxation des salaires des personnes gagnant 20 fois le salaire moyen, derrière la Belgique et devant la Finlande et la Slovaquie. Le taux allemand est de 47 %.

Avec un taux moyen de 51 %, la France est au quatrième rang pour la taxation des dividendes des personnes gagnant 20 fois le salaire moyen, derrière l'Espagne, le Danemark et le Canada. Le taux allemand est de 48 %.

Avec un écart de 13 points entre les taux de taxation des salaires et des dividendes pour ces personnes, la France est au douzième rang de l'OCDE. Les écarts les plus importants se trouvent dans des pays d'Europe orientale. Ils sont plus faibles qu'en France dans les autres pays du G7. Ils sont négatifs dans 9 pays, dont l'Allemagne.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 11/10/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)